

ASSURANCE QUALITÉ EN IMAGERIE MÉDICALE



La décision ASN n°2019-DC-0660 du 15 janvier 2019, entrée en vigueur le 1er juillet 2019, fixe les obligations d'assurance qualité en imagerie médicale mettant en oeuvre des rayonnements ionisants.

Alara Expertise vous présente les points essentiels de la décision et vous accompagne dans cette transition sereinement.

INFORMATIONS ESSENTIELLES



LES ACTEURS

La personne en charge de la mise en place de cette décision est le responsable de l'activité nucléaire.



LE RÉFÉRENTIEL

Pour répondre à cette décision, aucune certification ou labellisation n'est à ce jour obligatoire. Le responsable est donc libre de choisir les moyens mis en place à condition de les justifier.



LES SERVICES CONCERNÉS

- La radiologie conventionnelle et dentaire
- La scanographie
- Les pratiques interventionnelles radioguidées
- La médecine nucléaire à finalité diagnostique

Sont exclus les examens radiologiques et scanographiques effectués dans le cadre de la radiothérapie.



EN PRATIQUE

1. Organisation générale (direction, ressources humaines & matérielles)
2. Pilotes et méthodes d'évaluation/application processus
3. Procédures et instructions de travail, traçabilité
4. Audits internes et revues régulières du système qualité
5. Amélioration continue (indicateurs, plan d'actions, méthodes, veille, etc.)

Vous souhaitez être accompagné dans la mise en place de cette décision d'assurance qualité ?

Prenons le temps de discuter ensemble !

Des questions ? Contactez-nous !
commerce@alara-expertise.fr
+33(0)3 69 09 21 35

EN BREF

Cette décision implique la mise en place d'un système d'assurance qualité qui formalise et met en oeuvre :

LE PRINCIPE DE JUSTIFICATION

de la réception de la demande d'acte jusqu'à la décision de réalisation

LE PRINCIPE D'OPTIMISATION

procédures d'actes, prise en charge des personnes à risques, choix et utilisation des dispositifs, évaluation de l'optimisation, réalisation des contrôles des installations

LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS

cartographie du risque patient, compte-rendus d'actes, informations du patient (risques), informations post-interventionnelles, etc.

L'HABILITATION DES PROFESSIONNELS

formations radioprotection, formations à l'utilisation des équipements, procédures d'habilitation au poste, grille d'habilitation, traçabilité et suivi des professionnels

LE PROCESSUS DE RETOUR D'EXPERIENCE

gestion des événements indésirables et significatifs, engagement des professionnels, formation/information, organisation de CREX¹/RMM², etc.



NOTRE SOLUTION POUR VOUS ACCOMPAGNER



Réalisation d'un audit initial du système de l'établissement

- Échanges avec les différents référents
- Enquête terrain
- État des lieux
- Restitution orale immédiate
- Fourniture d'un rapport final

+

Proposition d'un accompagnement dimensionné et personnalisé

- Mise en place d'un PACQSS³ (définition des pilotes et des échéances par thématique) et d'indicateurs pertinents
- Rédaction de la cartographie des risques
- Mise en place de groupes de travail et d'un comité de pilotage
- Rédaction de procédures spécifiques
- Évaluation régulière (suivi de tableau de bord, indicateurs, audits) et définition d'actions d'amélioration
- Accompagnement et suivi en cas d'inspection ASN

¹ CREX : Comité de retour d'expérience

² RMM : Revue morbidité mortalité

³ PACQSS : Plan d'amélioration continue de la qualité et sécurité des soins

Parce que chaque établissement est différent, notre accompagnement s'adapte à vos besoins.

Bénéficiez de nos offres sur mesure pour répondre à la réglementation.

À partir de **90** € TTC / mois